



La Lettre

Numéro 13 : Décembre 2025



- **Page 2 – Édito. Pierre N'Gahane, Secrétaire général de l'APREF.**
- **Page 4 - Origines de la pénétration de l'IA au Sénégal et trajectoire de développement. Bassirou Sene, Président de l'APREF.**
- **Page 11 – Gouverner la crise à l'ère de l'IA : l'expérimentation bruxelloise. Sophie Lavaux, membre du bureau.**
- **Page 14 – Forum de Dakar : « Le représentant de l'État face aux enjeux de l'Intelligence artificielle »**
- **Page 21 – Le renforcement de la déconcentration en Haïti. Wisner Thomas, membre du bureau.**
- **Page 24 - La gestion des frontières par le Préfet de département : expérience de la République du Congo. Jacques Essissongo, membre de l'APREF.**





L'éditorial du Secrétaire général, Pierre N'Gahane.

Secrétaire général de l'APREF et *directeur général délégué de la Mission Libération.*



Dans notre précédente lettre, était évoqué la dynamique croissante de notre association et l'importance d'approfondir, au sein de l'espace francophone, les réflexions relatives à la gouvernance publique et au rôle du représentant de l'État dans un monde en pleine transformation.

Cette ambition trouve aujourd'hui une résonance toute particulière, alors que nous nous apprêtons à tenir, les 11 et 12 décembre prochains, à Dakar, au Sénégal, notre 5^e forum bisannuel, consacré au thème majeur : « Le représentant territorial de l'État face aux enjeux de l'intelligence artificielle ».

À l'heure où l'IA redistribue les équilibres, modifie les pratiques administratives, influence les rapports entre l'Etat et les citoyens, et interpelle nos modèles de sécurité publique, il était naturel que l'APREF saisisse l'occasion d'apporter sa contribution à un débat d'actualité, mais qu'elle le fasse depuis l'Afrique, où réside une grande partie de la francophonie et un réel potentiel d'innovation numérique. Ce choix n'est pas seulement symbolique : il rend hommage à l'œuvre de modernisation accomplie par le Sénégal, qui s'est doté d'un cadre institutionnel solide, d'une stratégie nationale ambitieuse pour 2028, et d'infrastructures numériques capables de soutenir une véritable politique d'« IA utile », éthique et humaniste.

La tenue de ce forum est également l'occasion de mettre en lumière la richesse des expériences de nos membres, telles qu'illustrées dans cette lettre. Les réflexions de Mme Sophie Lavaux sur le rôle de l'IA dans la gestion de crise, les avancées institutionnelles en matière de déconcentration portées en Haïti par le comité de gouvernance territoriale, ou encore l'analyse de l'écosystème numérique sénégalais, témoignent d'une convergence remarquable : partout, les Etats francophones, dans leur diversité, affrontent les mêmes défis et cherchent dans l'innovation des leviers d'efficacité et de résilience.

À travers ces contributions, l'APREF confirme son rôle : rassembler, éclairer, partager, et inscrire la gouvernance territoriale francophone dans les grandes transitions de notre époque. Mais elle réaffirme aussi sa conviction profonde : aucune innovation, fût-elle numérique ou algorithmique, ne saurait remplacer la responsabilité humaine, le discernement du représentant de l'État, ni les valeurs qui cimentent notre communauté humaine.

Permettez-moi au nom du bureau de l'APREF, d'exprimer d'ores et déjà notre gratitude au gouvernement sénégalais, à nos partenaires institutionnels, aux experts et personnalités qui ont accepté de prendre part à nos travaux, ainsi qu'aux membres du bureau qui, par leur engagement constant, rendent possibles nos initiatives.

Permettez-moi, enfin, d'adresser nos remerciements chaleureux à l'ensemble des contributeurs de cette lettre, ainsi qu'aux préfets, représentants de l'État, experts et universitaires qui nourrissent de leurs travaux la réflexion collective que nous porterons ensemble à Dakar.



Origines de la pénétration de l'IA au Sénégal et trajectoire de développement



Par Bassirou Sene, Président de l'APREF et
Ambassadeur honoraire.

Le Sénégal s'est engagé depuis deux décennies dans une transition numérique ambitieuse. L'**émergence de l'IA** s'inscrit dans la continuité des réformes structurantes : création de l'**ADIE (2004)**, de la **CDP (2008)**, puis transformation en **Sénégal Numérique S.A. (2021)**. Le pays dispose aujourd'hui d'un **cadre institutionnel solide** et d'**infrastructures stratégiques** comme le **Parc des Technologies Numériques de Diamniadio** et le **Orange 5G Lab Dakar**.

- **Socle e-gouvernemental (années 2000–2010).** La modernisation numérique de l'État s'accélère avec la création de l'**ADIE (2004)**, chargée d'informatiser l'administration et d'interconnecter les services publics. En 2021, l'**ADIE** est transformée en **Sénégal Numérique S.A. (SENUM S.A.)**, bras opérationnel de la politique numérique et gestionnaire des infrastructures et services digitaux de l'État.
- **Cadre juridique des données (2008).** La **loi n°2008-12** établit la protection des données personnelles et crée la **Commission de Protection des Données Personnelles (CDP)**, autorité administrative indépendante – socle indispensable pour des usages d'IA responsables.
- **Économie de l'innovation (2017–2020).** L'État met en place la **DER/FJ** (financement/accompagnement des start-ups) et adopte le **Start-up Act** (loi n°2020-01) pour doper l'entrepreneuriat innovant – y compris l'IA et la data.
- **Capacités et lieux d'innovation. Le Parc des Technologies Numériques (PTN) de Diamniadio (25 ha, ~74,5 Mds FCFA) et l'Orange 5G Lab Dakar** (premier du groupe Orange en Afrique) créent des terrains d'expérimentation pour les cas d'usage IA/5G (santé, éducation, industrie).
- **Stratégie nationale IA (horizon 2028).** Le Sénégal a élaboré une **Stratégie Nationale et feuille de route IA** (pilotée par le MCTEN), articulée autour d'objectifs d'IA “utile à tous, responsable, éthique et digne de confiance”.

La stratégie vise à faire de l'IA non seulement un moteur de croissance économique, mais aussi un instrument d'« IA utile » — c'est-à-dire au service de l'humain, de la cohésion sociale, de la souveraineté numérique et de la transformation publique.

Elle s'inscrit dans la continuité du Plan Sénégal Émergent (PSE), de la stratégie « Sénégal Numérique 2025 » et du nouveau cadre numérique national.

La stratégie identifie plusieurs grands objectifs :

- **Faire de l'IA un catalyseur du développement économique** : renforcer la productivité, créer des emplois qualifiés (notamment pour les jeunes), attirer des investissements technologiques, affirmer la souveraineté numérique du Sénégal.
- ****Faire de l'IA un moteur de progrès social et environnemental (« IA for Good ») ****: améliorer l'accès à la santé, à l'éducation, à la justice, anticiper les aléas climatiques, participer à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD).
- ****Positionner le Sénégal comme un acteur régional et un hub de l'IA en Afrique de l'Ouest ****: développer un écosystème IA dynamique, des partenariats régionaux/internationaux, et faire de l'IA “l'affaire de tous les Sénégalais”.
- **Développer les compétences et le capital humain en science des données et IA** : un des volets majeurs est l'objectif quantitatif de former un grand nombre de Sénégalais aux disciplines SD/IA d'ici 2028. **Près de 90 000 Sénégalais formés** aux sciences des données et à l'IA d'ici 2028, est un objectif atteignable

Mise en place graduelle des institutions en charge (panorama)

- **Ministère de la Communication, des Télécommunications et du Numérique (MCTEN)** : chef d'orchestre des politiques IA/numérique. La stratégie IA 2028 est issue d'un processus multi-acteurs piloté par ce ministère.
- **Sénégal Numérique S.A. (ex-ADIE)** : opérateur public chargé de l'infrastructure numérique de l'État et des services digitaux (réseaux, data center, plateformes).
- **CDP** : régulateur des données personnelles (autorisations, contrôle, sanction, pédagogie)
- **DER/FJ** : financement, programmes et visibilité internationale des start-ups tech/IA.
- **PTN (Diamniadio)** : zone d'innovation et d'hébergement d'acteurs tech/IA
- **Écosystème privé et académique** : Sonatel/Orange (5G Lab, données mobiles pour recherche), universités (ex. masters IA & big data à l'ESP/UCAD).

Succès concrets déjà obtenus

- **E-gouvernement et facilitation des échanges.** La dématérialisation s'est structurée autour de **GAÏNDÉ 2000** et du **guichet unique ORBUS**, avec paiement électronique et échange de documents portuaires/ douaniers (accélération des formalités).
- **Réseaux & expérimentation 5G.** L'**Orange 5G Lab Dakar** offre un environnement d'essais pour solutions IA/IoT/éducation/VR, renforçant l'attractivité de Dakar pour les POC
- **Agriculture & sécurité alimentaire.** Des travaux récents montrent l'amélioration des **prévisions de rendement agricole** au Sénégal grâce au machine learning ; d'autres projets visent l'**optimisation des intrants** et l'**assistance vocale** aux agriculteurs.
- **Santé publique (surveillance).** L'initiative **AI4PEP Sénégal** a lancé une plateforme IA ("3S") pour la **surveillance en temps réel des zoonoses**, accélérant l'alerte précoce.
- **Ressources linguistiques locales.** Le pays contribue à l'essor de l'**IA pour les langues nationales** (Wolof, Pulaar, Sérère) : corpus voix et texte financés par des programmes internationaux, modèles et jeux de données open-source (ex. Oolel pour le Wolof).

Difficultés et freins à l'épanouissement de l'IA

- **Financement patient et passage à l'échelle.** Malgré les mécanismes publics (DER/FJ, Start-up Act), l'accès à des financements de croissance et à des marchés demeure un défi récurrent pour l'écosystème tech.
- **Compétences & talents.** L'offre de formation progresse (masters IA/data), mais la **rareté de profils seniors** et la **concurrence internationale** alimentent une tension sur les talents.
- **Infrastructures et coût de calcul.** Les besoins en **capacités de calcul (GPU/HPC)**, connectivité internationale et énergie fiable pèsent sur les projets IA intensifs. (Point cohérent avec les analyses régionales GAIRI/NRI sur Data & Infrastructure.)
- **Gouvernance des données & application des règles.** Si le cadre légal existe, l'**application reste perfectible** (moyens techniques, sensibilisation, effectifs) pour faire respecter la loi de 2008 à l'ère des plateformes et modèles IA.
- **Ressources linguistiques encore limitées.** Malgré des avancées (corpus Wolof/Pulaar/Sérère, modèles naissants), l'IA en langues locales reste **sous-dotée** face aux standards internationaux.

Moyens financiers & éventuelles contraintes politiques

- **Politiques publiques pro-innovation.** Le **Start-up Act (2020)** et son décret d’application, ainsi que les instruments de la **DER/FJ** (subventions, co-investissements, accompagnement) structurent le financement amont. Des initiatives complémentaires (coopérations, fonds internationaux) ont renforcé ponctuellement l’amorçage. **Investissements d’infrastructure.** Le **PTN de Diamniadio** a mobilisé ~74,5 Mds FCFA, illustrant l’engagement dans des actifs durables utiles à l’IA (datacenters, espaces d’innovation)
- **Gouvernance & coordination.** La montée en puissance du **MCTEN** et de **SENUM S.A.** vise à mieux **exécuter** la politique numérique. La **CDP** complète le dispositif sur **l’éthique et la conformité** des données. Les défis tiennent moins au “signal politique” qu’à l’**exécution**, à la **capillarité** inter-ministérielle et aux **moyens** des autorités (ex. CDP).

Place du Sénégal en matière d’IA à l’échelle africaine

- **Indice GAIRI 2024 (Oxford Insights).** En Afrique subsaharienne, le “deuxième peloton” est mené par le Sénégal, avec un **score de 46,11** – derrière le trio de tête (Maurice, Afrique du Sud, Rwanda), mais **au-dessus de la moyenne régionale**. C’est un signal fort de maturité relative (vision stratégique, données/infrastructures en progression)
- **Lecture transversale (NRI 2024).** Le **Network Readiness Index** positionne le Sénégal au **101^e rang mondial** (sur 133), avec des marges de progression sur la **technologie** et la **gouvernance** numériques, cohérentes avec les priorités IA. **En bref :** le Sénégal se situe dans le haut du milieu de peloton africain, avec des **fondamentaux crédibles** (cadre légal, institutions dédiées, stratégie 2028) et des **signaux d’avant-garde** (5G Lab, projets IA en agriculture/santé, ressources linguistiques locales).

Perspectives d’avenir (2025-2028+)

- **Opérationnaliser la Stratégie IA 2028.** Déployer les **feuilles de route sectorielles** (santé, éducation, agriculture, finances publiques), créer un **cluster “Sénégal IA”** fédérant État, chercheurs, start-ups et société civile, et publier des **référentiels éthiques et guides d’achats publics d’IA**
- **Renforcer la gouvernance des données.** Doter la **CDP** de moyens supplémentaires (outillage, effectifs, sensibilisation), développer l’**Open Data de qualité** et les **cadres d’accès sécurisé** aux données publiques/privées à des fins d’innovation responsable. (UNESCO notait déjà des manques en politique open data appliquée à l’IA.)

- **Investir dans les talents et la R&D.** Étendre les **programmes universitaires et formations continues** (IA, MLOps, cybersécurité, science des données publiques), soutenir des **laboratoires appliqués** (santé, climat, mobilité), et créer des **incitations au retour/maintien des talents**.
- **Capacités de calcul & partenariats.** Mutualiser des **capacités GPU/HPC** (cloud souverain/partenariats régionaux), et élargir les **coopérations** avec l'UE, l'UA, Smart Africa et l'industrie pour accélérer les cas d'usage à impact.
- **Langues nationales et inclusion.** Accélérer la **production de jeux de données et de modèles** pour le **Wolof, le Pulaar et le Sérère** (NLP, voix, chatbots multilingues), afin d'améliorer l'accès aux services publics, à l'agri-conseil et à l'éducation en langues locales
- **Secteurs “phares” à fort effet levier.**
 - *Santé:* surveillance épidémique, télémédecine augmentée, optimisation des plateaux techniques.
 - *Agriculture:* prévision des rendements, gestion de l'eau, services d'assistance vocale aux producteurs.
 - *Éducation:* contenus adaptatifs IA, laboratoires 5G/IA pour l'apprentissage pratique.
 - *Logistique/commerce:* poursuite de la dématérialisation (douane/port) et analytique prédictive.

Conclusion

Le Sénégal a posé **tous les jalons** d'un écosystème IA crédible : **institutions dédiées, cadre légal, infrastructures, stratégie 2028, cas d'usage concrets et ressources linguistiques locales** en émergence. Les **défis** tiennent au **financement de croissance, aux capacités de calcul, à la montée en compétences et à l'application effective des règles**. À l'échelle africaine, le pays se situe **parmi les leaders du deuxième groupe** et peut **gagner des places** en convertissant ses atouts (5G, data publique, langues nationales, PTN, DER/FJ) en **programmes IA sectoriels** mesurables et **interopérables**.

SOURCES :IA

Le Sénégal, un acteur d'avant-garde de la gouvernance publique du numérique et de l'Intelligence artificielle

À quelques semaines de notre Assemblée générale et du Forum sur l'Intelligence artificielle qui se tiendront les 11 et 12 décembre 2025 à Dakar, il importe de mettre en lumière la dynamique remarquable engagée par le Sénégal dans le domaine du numérique et de l'IA.

Le pays s'est doté, ces dernières années, d'un cadre stratégique particulièrement structurant, qui positionne l'État sénégalais parmi les acteurs africains les plus avancés en matière de gouvernance du numérique.

Un pilotage national structuré autour du ministère de la communication, des télécommunications et de l'économie numérique (MCTN)

Le MCTEN joue aujourd'hui un rôle central dans la construction du Sénégal numérique. Il porte la Stratégie nationale d'Intelligence artificielle à l'horizon 2028, inscrite dans une démarche interministérielle qui associe infrastructures, compétences, régulation, cybersécurité et transformation des services publics.

Au-delà de la stratégie, le ministère pilote également le New Deal technologique, une feuille de route ambitieuse visant à faire du Sénégal un véritable hub numérique régional.

Une régulation renforcée : protection des données et supervision des réseaux

Le développement de l'IA s'appuie sur deux institutions essentielles :

- la commission de protection des données personnelles (CDP), autorité administrative indépendante garante de la licéité et de la sécurité des traitements de données. Face à l'essor des usages numériques et au développement de systèmes automatisés, son rôle est devenu plus stratégique que jamais.
- l'autorité de régulation des télécommunications et des postes (ARTP), qui intègre désormais dans ses missions les enjeux liés aux algorithmes, à la qualité des réseaux et à la gouvernance technique des données. Les travaux récents portant sur les réseaux intelligents et les communications non terrestres illustrent cette montée en puissance.

Ces deux institutions constituent les piliers d'une régulation moderne, indispensable à l'essor responsable de l'IA.

Le new deal technologique : souveraineté, innovation et infrastructures

Le new deal technologique, impulsé par la Présidence de la République et décliné par le MCTEN, vise une transformation structurelle : le développement des datacenters, le déploiement du cloud souverain, la montée en compétences, la sécurisation des réseaux, l'appui à l'innovation numérique et à l'adoption de l'IA dans les services publics comme dans les entreprises.

Ce programme constitue aujourd'hui l'un des instruments les plus déterminants pour accélérer l'intégration de l'IA dans l'action publique.

Un écosystème académique en plein essor

L'écosystème sénégalais se distingue aussi par la montée en puissance de structures de formation et de recherche telles que le Dakar institute of technology (DIT), spécialisé en Big Data et Intelligence artificielle depuis 2019.

Ces établissements contribuent à la formation d'une nouvelle génération de data scientists, d'ingénieurs et d'experts africains, tout en renforçant les partenariats entre universités, entreprises et institutions publiques.

Un paysage institutionnel cohérent et tourné vers l'avenir

À travers cette architecture, ministère pilote, autorités de régulation, stratégie nationale IA, programme New deal, écosystème académique, le Sénégal s'est doté d'un cadre cohérent, lisible et résolument prospectif pour accompagner les mutations numériques et garantir un développement responsable et éthique de l'intelligence artificielle.

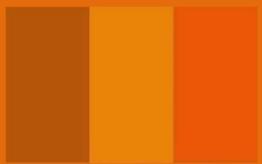
Cette dynamique est exemplaire à l'échelle du continent. Elle constitue l'un des fondements du choix du Sénégal pour accueillir notre forum 2025 consacré à l'IA, qui permettra aux préfets et représentants de l'Etat francophones, de partager leurs retours d'expérience, d'élaborer des pistes d'actions et de renforcer notre coopération en matière d'innovation publique.

Je me réjouis que l'APREF puisse, grâce à ce rendez-vous de Dakar, contribuer à faire avancer une réflexion collective au service des administrations, des territoires et des citoyens francophones.



Collaboration entre l'ESA et safe.brussels pour la Région de Bruxelles-Capitale.

*Par Sophie Lavaux, membre du bureau de
l'APREF et Gouverneur de Bruxelles.*



1. Introduction

Dans un monde où les crises se succèdent (catastrophes naturelles amplifiées par le changement climatique, tensions géopolitiques, menaces criminelles ou technologiques), les autorités doivent faire face à des situations de plus en plus complexes et imprévisibles. L'anticipation et la rapidité de réaction deviennent essentielles pour protéger les populations.

Dans ce contexte, l'intelligence artificielle (IA) apparaît comme un véritable levier pour la gestion de crise. Capable de traiter et d'analyser des volumes massifs de données en temps réel, elle offre aux décideurs des outils pour optimiser l'allocation des ressources, fluidifier les opérations et soutenir la prise de décision. Appliquée aux évacuations de masse, l'IA promet d'améliorer la coordination et la sécurité, tout en soulevant des questions cruciales en matière de gouvernance, d'acceptation humaine et de robustesse technique.

2. Évacuation de masse

Lorsqu'une crise survient, qu'elle soit liée à un événement climatique extrême, à une menace géopolitique ou à un acte criminel, les autorités peuvent être amenées à ordonner l'évacuation rapide de milliers de personnes. Cette mesure, bien que nécessaire pour protéger les vies humaines, représente l'une des opérations les plus complexes de la gestion de crise. Elle mobilise simultanément la coordination des forces de l'ordre, la régulation des flux de population, la gestion des ressources humaines et matérielles, ainsi qu'une communication claire et constante avec la population concernée.

L'IA peut jouer un rôle clé à chacune des phases :

- Avant l'évacuation : grâce à des systèmes d'alerte précoce exploitant données climatiques, images satellites et capteurs variés, elle permet de détecter et anticiper les signaux faibles d'une situation à risque.
- Pendant l'évacuation : elle optimise en temps réel les itinéraires, fluidifie les déplacements, répartit les moyens de secours et analyse simultanément des flux massifs de données (réseaux sociaux, signaux GSM, caméras) pour offrir aux décideurs une vision globale et actualisée.
- Après l'évacuation : elle aide à évaluer l'efficacité des mesures mises en place, à identifier les points d'amélioration et à renforcer la résilience pour les futures situations d'urgence.

En intégrant ces capacités, l'IA ne remplace pas l'expertise humaine mais devient un outil d'aide à la décision, capable d'éclairer et de soutenir les autorités dans les moments les plus critiques.

3. Des défis majeurs pour les autorités publiques

3.1. Le défi de la connaissance

Les solutions d'IA adaptées à la gestion de crise sont nombreuses, mais leur identification et leur évaluation exigent un suivi du marché et des innovations qui dépasse le cœur de métier des autorités. Même lorsque des outils pertinents sont identifiés, le retour d'expérience, notamment sur leur efficacité en conditions réelles, reste souvent limité.

3.2. Le défi humain

Adopter une solution d'IA ne suffit pas : 70 % du succès repose sur l'adhésion humaine. Les gestionnaires de crise doivent avoir confiance dans ces outils et comprendre leurs résultats. Or, la crainte de perdre le contrôle de la décision, la difficulté à interpréter les recommandations de l'IA et la question de la responsabilité juridique des choix opérés constituent des freins majeurs.

3.3. Le défi technique

La valeur ajoutée de l'IA dépend de la qualité et de l'intégration des données utilisées. Ces dernières doivent être interopérables, traçables, fiables et sécurisées. Les systèmes doivent être robustes pour résister à des contextes de crise extrêmes, sans compromettre la sécurité informatique.

4. Vers une gouvernance expérimentale en Région bruxelloise

À Bruxelles, nous avons choisi une approche pragmatique : expérimenter dans un cadre contrôlé, avec le soutien de l'Agence spatiale européenne (ESA).

En octobre 2025, une semaine d'Acceleration Days se tiendra à Redu, réunissant chercheurs, entreprises et étudiants autour d'un défi concret : concevoir une solution d'IA innovante utilisant données spatiales, caméras, signaux GSM et autres sources, pour faciliter une évacuation de masse en Région bruxelloise. Le projet lauréat sera ensuite testé en grandeur nature dans un stade de football, permettant d'évaluer ses performances dans un environnement opérationnel sécurisé.

5. Conclusion

L'IA offre un potentiel considérable pour améliorer la gestion des évacuations de masse, en renforçant l'efficacité, la rapidité et la précision des opérations. Toutefois, sa réussite dépendra de notre capacité à surmonter trois défis majeurs : mieux connaître et évaluer les solutions existantes, garantir leur adoption par les acteurs humains et assurer leur intégration technique dans un environnement sécurisé.

En Région bruxelloise, l'expérimentation encadrée constitue un pas décisif vers une gouvernance innovante, fondée sur des tests concrets et une évaluation rigoureuse. En combinant expertise humaine, innovations technologiques et coopération institutionnelle, nous pouvons bâtir des dispositifs d'évacuation plus sûrs, plus intelligents et mieux adaptés aux crises de demain.

Forum bisannuel de l'APREF à Dakar les 11 et 12 décembre 2025 :

Le représentant de l'État face aux enjeux de l'Intelligence artificielle

L'intelligence artificielle (IA) est en passe de transformer en profondeur les modes de gouvernance et les relations entre l'État et les citoyens. En tant que levier d'innovation, elle offre des opportunités immenses pour moderniser l'administration, améliorer la sécurité publique et renforcer la gestion des territoires. Toutefois, elle soulève également des défis majeurs : encadrement juridique, protection des données personnelles, lutte contre les biais algorithmiques et accessibilité des services numériques.

Dans cet environnement en mutation rapide, les États doivent repenser leur approche pour intégrer ces nouvelles technologies de manière éthique, inclusive et efficace. C'est dans ce cadre que se tiendra à Dakar, en décembre 2025, le forum bisannuel de l'Association des Préfets et Représentants de l'État de la Francophonie (APREF). Ce rendez-vous réunira des préfets, hauts responsables publics, experts en IA, chercheurs et acteurs du numérique issus de différentes régions du monde afin de croiser les expériences et de dégager des solutions adaptées aux réalités des territoires.

L'organisation de ce colloque à Dakar revêt une importance particulière. L'Afrique, avec son dynamisme démographique et sa forte progression dans le domaine du numérique, constitue un espace stratégique pour le développement et la régulation des technologies émergentes. C'est aussi une région où les enjeux d'inclusion numérique, de gouvernance transparente et d'adaptation des cadres juridiques sont au cœur des préoccupations. En accueillant cet événement, le Sénégal se positionne comme un acteur clé du débat international sur l'IA appliquée à la gouvernance publique.

L'un des objectifs majeurs de ce forum est de favoriser une approche collaborative et de renforcer les synergies entre les États qui partagent une culture administrative et des défis communs. Loin de se limiter à un échange académique, cette rencontre vise à formuler des recommandations concrètes et à encourager des initiatives collectives autour de l'IA dans la gestion publique.

5

È Forum de l'association des préfets et représentants de l'État de la francophonie

Au King Fahd Palace de Dakar le 12 décembre 2025

*Le représentant territorial de l'État face
aux enjeux de l'intelligence artificielle.*

PROGRAMME DEFINITIF

Novembre 2025

15/28

Vendredi 12 décembre 2025 : Forum

À partir de 8h30 : Accueil au King Fahd Palace (Rte des Almadies, B.P : 8181, Dakar, Sénégal)

9h30 - 10h15 : Séquence introductory

- **Introduction par M. Bassirou SENE, Président de l'APREF**
- **Allocutions des autorités**

10h30 - 12h : Table ronde n°1 :

Thème : L'intelligence artificielle comme levier pour une gouvernance territoriale simplifiée (détails ci-après)

12h15 - 14h15 : Temps du déjeuner

14h30 - 16h : Table ronde n°2 :

Thème : IA, sécurité publique et gestion de crise (détails ci-après)

16h15 - 17h45 : Table ronde n°3 :

Thème : Éthique, régulation et cadre juridique de l'IA dans les administrations publiques (détails ci-après)

18h - 18h30 : Synthèse et clôture

- **Allocutions de personnalités officielles**
- **Clôture par le nouveau Président de l'APREF**

10h30 – 12h00 : Table ronde n° 1
L'intelligence artificielle comme levier pour une gouvernance
territoriale simplifiée

Expert : M. Mouhamadou SECK, docteur en physique, expert
dans les domaines du digital et de l'ingénierie 



Modérateur : M. Denis MATHEN, gouverneur de la province de
Namur, du Royaume de Belgique 

Composition de la table ronde :

M. Wisner THOMAS, Ph.D, coordonnateur de l'administration
publique à l'OMRH / Primature de la République d'Haïti 



M. Antoine PLANQUETTE, sous-préfet de Saint-Dié 

M. Tidiane WANE, CEO de Sateq Digital Group et Directeur
Général de Sewacard Industrie 



M. Stéphane Coulibaly, directeur de l'innovation, des
start-ups et du secteur privé au ministère de la Transition
Numérique et de la Digitalisation  

14h30 – 16h00 : Table ronde n° 2
IA, sécurité publique et gestion de crise

Expert : M. François CAZALS, professeur adjoint à HEC
Paris 



Modérateur : M. Nicolas DESFORGES, préfet honoraire 

Composition de la table ronde :

Mme Sophie LAVAUX, haute-fonctionnaire de l'agglomération de Bruxelles, directrice générale de Bruxelles Prévention et Sécurité 



M. Philippe MERESSE, directeur du pôle nouvelles technologies de Valabre 

Mme Eléonore HIROOKA, directrice de la stratégie informationnelle au sein de l'Etat-major de la Police du canton de Genève 



M. Siakha BAKAYOKO, expert consultant, formateur en IA générative , enseignant à l'université numérique Cheikh Hamidou Kane 

16h15 – 17h45 : Table ronde n° 3
Éthique, régulation et cadre juridique de l'IA dans les
administrations publiques

Expert : M. Christophe NICOLLE, professeur
d'informatique à l'université de Dijon, fondateur de la BU
Checksem 



Modératrice : Mme Patricia LACHAT, préfète honoraire 

Composition de la table ronde :

M. Luc JS MISSIDIMBAZI, Conseiller spécial du Premier Ministre
chargé du numérique et de l'IA en République du Congo 



M. Olivier FARGEON, préfet du district de Nyon 

M. Bassirou SENE, ancien Ambassadeur à Paris, ancien haut-commissaire pour la République du Sénégal en Gambie 



M. Yves POULLET, recteur honoraire de l'université de
Namur 

Colloque organisé avec le soutien du **ministère de l'Intérieur,**



le concours de :



et aussi de **Stéphane Volant**, Président de Smovengo, de Dakar Mobilité SA, de l'Economat des armées et du Conseil National des Activités de Sécurité.



Le renforcement de la déconcentration en Haïti.



Par Wisner Thomas, membre du bureau de l'APREF et administrateur auprès de l'OMRH.

1. Introduction

Le vendredi 04 avril 2025 s'est tenue une fructueuse rencontre entre le ministre de l'Intérieur et des collectivités territoriales, M. Paul Antoine BIEN-AIME, le Coordonnateur général de l'Office de management et des ressources humaines (OMRH), Madelain FILS-AIME et le Comité de gouvernance territoriale piloté par le Coordonnateur de l'administration publique de l'OMRH, M. Wisner THOMAS.

Dans ses propos introductifs, le ministre de l'Intérieur et des collectivités territoriales a exprimé son soutien au Comité de gouvernance territoriale et a salué son engagement remarquable dans un contexte particulièrement difficile dû aux défis imposés par l'insécurité qui sévit en Haïti. Pour sa part, le Coordonnateur général de l'OMRH a fait part de sa gratitude au Ministre Paul Antoine Bien-Aimé pour l'accueil chaleureux réservé aux membres dudit Comité. En effet, il a précisé que ce mécanisme institutionnel trouve son ancrage dans l'axe 6 du **Programme de modernisation de l'État (PME-2023) traitant de la "Gouvernance territoriale"**.

Le Comité de gouvernance territoriale se réunit régulièrement sous le leadership du Coordonnateur de l'administration publique de l'OMRH. Il a contribué à l'élaboration des documents portant notamment sur la déconcentration et la décentralisation dont le ministère de l'Intérieur et des collectivités territoriales (MICT) en constitue l'ancrage institutionnel, de par sa mission et ses attributions. A cet égard, le Comité aspire à obtenir le soutien du Ministre en vue de leur validation politique et leur mise en œuvre.

2. Comité de gouvernance territoriale : Composition & principales réalisations

Le Coordonnateur de la Coordination de l'administration publique de l'OMRH, M. Wisner Thomas, a fait une brève présentation du Comité de gouvernance

territoriale. Celui-ci est un mécanisme institutionnel instauré en 2018 et dont le mandat est d'assurer le pilotage du suivi des actions et des mesures prises en matière de déconcentration et décentralisation. Le comité de gouvernance territoriale est composé des représentants du Ministère de l'intérieur et des collectivités territoriales (MICT), du Ministère de la planification et de la coopération externe (MPCE), du Ministère de l'économie et des finances (MEF), des Fédérations des élus locaux, de l'Université d'État d'Haïti (UEH), de la société civile, du Comité interministériel d'aménagement du territoire (CIAT), des partenaires techniques et financiers (PTF) et de l'Office de management et des ressources humaines (OMRH), organe de coordination stratégique institué auprès du Premier ministre. Il est co-présidé par le Coordonnateur de l'administration publique de l'OMRH, M. Wisner THOMAS et le responsable de l'Initiative de la société civile (ISC), M. Rosny DESROCHES, ancien ministre.

Le Comité de gouvernance territoriale s'est fidèlement réuni pendant les (5) cinq ans de mise en œuvre du PME-2023 et continue à remplir sa mission. Lors de ses réunions régulières (chaque mois,) auxquelles participent Anne AZAM-PRADEILLES, en tant que membre et conseillère du Coordonnateur de l'Administration publique, le Comité entend les avancées effectuées par les différents acteurs intervenant dans le domaine. Il prend également connaissance des travaux menés par des experts sur des projets financés par des bailleurs, et s'assure de la coordination.

Le Comité accompagne, entre autres, l'OMRH dans son travail de promotion pour la gouvernance territoriale, à travers l'organisation, en collaboration avec le MICT, des forums départementaux, ainsi que dans la production de la charte et du schéma directeur de déconcentration dont la validation technique a eu lieu le 9 mai 2023 lors de l'atelier organisé avec les ministères à vocation territoriale.

Dans ces documents, le cadre d'organisation et de fonctionnement des services territorialement déconcentrés de l'État a été défini ; les règles générales de leur organisation administrative, ainsi que celles relatives à leurs relations avec les autres organes de l'administration centrale et les collectivités territoriales ont été fixées. La charte devra être soumise au Conseil des Ministres qui pourra, de son côté, en faire un projet de loi à soumettre par devant la prochaine législature ou procéder à son adoption sous forme de décret.

D'autres réalisations obtenues avec l'appui de ce Comité ont été présentées à l'attention du ministre. Il s'agit entre autres de : (i) l'avant-projet de loi portant

fonctionnement et organisation des délégations et vice-délégations ; (ii) le projet d'arrêté du Conseil technique départemental (CTD) ; (iii) le guide introductif de la fonction du délégué départemental ; (iv) l'appui à l'élaboration de plans de déconcentration des services ; (v) l'organisation des ateliers sur la réforme de l'État et les ODD, ainsi que des actions de renforcement des délégations et directions départementales des ministères (appui à l'organisation des CTD, séminaires de formation, installation de matériels et équipements électriques et technologiques...).

Il a été également présenté les actions en cours et les perspectives pour cette année, ainsi que les défis auxquels le comité de gouvernance territoriale fait face dans l'accomplissement de sa mission.

3. Engagements du ministre de l'Intérieur et des Collectivités territoriales et résolutions

Le ministre de l'Intérieur et des collectivités territoriales a manifesté son soutien pour la validation politique, l'appropriation et l'opérationnalisation des instruments de gouvernance territoriale. Il a recommandé l'organisation d'un conseil de gouvernement au cours duquel les documents seront présentés. Il a exprimé sa satisfaction par rapport au travail du Comité en soutenant que le MICT s'intéresse : (i) à la territorialisation des politiques publiques ; (ii) au renforcement des délégations et vice-délégations ; (iii) à la mise en place de la fonction publique territoriale ; (iv) et à une meilleure articulation entre déconcentration et décentralisation.

En définitive, plusieurs résolutions ont été adoptées lors de la rencontre, parmi lesquelles il y a lieu de citer : (i) la présentation des documents susmentionnés par l'OMRH au Conseil de gouvernement ; (ii) la mise à l'agenda d'un Conseil des ministres des documents relatifs à la déconcentration ; (iii) l'opérationnalisation de la fonction publique territoriale ; (iv) l'organisation d'ateliers d'échange à l'intention des délégations et vice-délégations ; (v) l'adoption de profilage type et d'un cahier de charge pour l'administration déconcentrée et décentralisée.

Cette rencontre est révélatrice de la volonté du ministre de l'Intérieur et des collectivités territoriales d'accorder une place de choix à la gouvernance territoriale et de renforcer le portage politique de la réforme.



La gestion des frontières par le Préfet de département : expérience de la République du Congo.

Par Jacques Essissongo, membre de l'APREF.



Au-delà des considérations doctrinales et des points de vue terminologiques entre limite, notion linéaire (puisque la limite est une ligne) de la frontière **et** notion spatiale correspondant à la zone qui s'étend de chaque côté de cette ligne, nous retenons de manière simple que la frontière désigne à la fois la limite et la zone délimitée. Ainsi, ce sont sous ces deux acceptations que nous considérons la frontière : une ligne qui sépare les deux Etats ou les deux entités administratives territoriales limitrophes appartenant à deux Etats voisins. En d'autres termes, c'est là où commence et s'arrête la souveraineté d'un Etat. Elle diffère des limites administratives à l'intérieur des circonscriptions administratives territoriales qui relèvent du découpage administratif. Le découpage administratif est une mesure unilatérale d'un Etat alors qu'il n'y a pas frontière sans l'autre.

Dans la région Afrique ou dans la sous-région, notamment, en ce qui concerne la République du Congo et **les cinq pays limitrophes**, que sont l'Angola, le Cameroun, la Centrafrique, le Gabon et la République Démocratique du Congo pour environ 4620 km de frontières terrestres et fluviales avec une façade maritime d'environ 170 km de côte, limitée au nord-Ouest entre le Congo et le Gabon par la lagune Mikoundji et au sud entre le Congo et l'Angola, par la province du Cabinda, on trouve, sauf pour la frontière maritime qui est régie par la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, des frontières qui sont régies par des actes unilatéraux de délimitation ou de réorganisation du territoire au sein des colonies appartenant à une même puissance coloniale (cas du Congo avec le Gabon ou du Congo avec la RCA) et des frontières régies par des conventions, protocoles ou des arrangements pour des colonies appartenant à deux puissances coloniales étrangères (cas du Congo avec le Cameroun, du Congo avec l'Angola ou du Congo avec la RDC). Cette dernière catégorie de frontières prend le qualificatif de frontière conventionnelle. C'est une réalité qui existe presque partout dans les pays africains colonisés.

Alors, quelle expérience de la République du Congo peut-on partager sur la gestion des frontières par le préfet de département ?

La réponse à cette question ne relève pas d'une abstraction, mais d'une pratique résultant d'une évidence textuelle, c'est-à-dire des attributions que détient le

préfet, représentant de l'Etat dans le département, ces dernières années au Congo.

Mais, bien avant, il convient de lever une équivoque. En fait, dans l'expérience du Congo, dire que le Préfet de département gère les frontières, serait allé au-delà du langage technique en la matière, en ce sens que, premièrement, les frontières relèvent de la souveraineté de l'Etat et du domaine diplomatique et qu'en second lieu, au sens strict du terme, volet 1 des frontières (Programme Frontières de l'Union Africaine), gérer les frontières revient à les démarquer ou à les réaffirmer puisque toutes les frontières coloniales en Afrique sont délimitées.

Au Congo, le préfet d'un département ne peut, hors la présence des experts des deux pays en matière de frontières, engager l'Etat du Congo en procédant à une opération de démarcation ou de réaffirmation d'une frontière avec un homologue d'un pays limitrophe avec qui, ils partagent une même frontière. Eventuellement, il peut en mission interne dans le cadre de son département, visiter la frontière, reconnaître l'existence ou non des bornes accessibles du côté où se trouve son département, ressasser les problèmes qui s'y posent. Il est vrai aussi, le préfet avec son homologue, chaque fois qu'il y a une situation liée à la frontière commune, peuvent organiser une rencontre conjointe à la frontière, mais avec l'accord du Gouvernement, pour recueillir des populations vivant dans la zone, toutes les informations utiles qu'ils font connaître à leurs hiérarchies nationales ou peuvent régler des situations mineures survenues à la frontière commune. Cependant, lorsque ces situations relèvent d'un tracé de frontière imprécis ou non démarqué ou à réaffirmer, un compte-rendu est fait au ministre de l'intérieur et de la décentralisation, qui a aussi pour attributions la gestion des frontières, en sollicitant soit une mission interne de terrain des experts nationaux, soit une mission conjointe des experts des deux pays concernés.

En effet, les frontières en République du Congo au niveau national, sont placées sous la gestion de la Commission nationale des frontières, créée par décret n° 2017-142 du 9 mai 2017, modifié et complété par décret n°2023-1547 du 15 septembre 2023, bien évidemment sur le fondement du Programme frontières de l'Union Africaine et des instruments internationaux pertinents.

La coordination est assurée par un président, le ministre de l'intérieur et de la décentralisation et un le vice-président, le ministre chargé des affaires étrangères. Tous les départements ministériels impliqués en sont membres. La commission nationale des frontières est dotée d'un secrétariat permanent composé des experts des différentes structures impliquées et animée par le

secrétaire permanent. Il n'existe pas au Congo de commission départementale à l'image du comité national de coordination de l'état civil où au niveau du département, le préfet, représentant de l'Etat, en est le président.

Cependant, au niveau national lorsque la commission nationale des frontières tient ses sessions, le préfet du département le plus proche, au nom des autres préfets de département, en particulier celui de Brazzaville y participe.

Au niveau bilatéral, puisqu'il n'y a pas frontière sans l'autre, le Congo ayant signé des protocoles d'accords créant des commissions techniques mixtes en matière de frontières avec les cinq pays limitrophes, pour mettre en avant la négociation pacifique et directe sur des actions immédiatement engagées sans pourparlers devant les instances internationales (Cour internationale de justice par exemple), chaque fois qu'une session se tient entre le Congo et un pays voisin, les préfets limitrophes participent aux travaux pour le suivi car conformément à la réglementation en vigueur, en matière de frontières, le préfet de département assure le suivi des recommandations formulées par les deux délégations et qui ont trait à sa portion de frontière.

C'est à ce stade qu'au Congo, la frontière devient l'une des préoccupations du préfet de département, dans le cadre de ses attributions, non pas en gérant directement la frontière au sens strict de la délimitation, démarcation ou réaffirmation, mais au sens large, en ce qu'il suit au quotidien les activités liées aux frontières, au niveau national, dans le cadre de la commission nationale des frontières et, au niveau bilatéral, dans le cadre des commissions ou sous-commissions techniques mixtes en matière de frontières. Il suit et rend compte au Gouvernement, nous l'avons dit.

A cet effet, le préfet, représentant de l'Etat dans le département, joue un rôle important dans la gestion des frontières au sens large, rôle que l'on peut situer à quatre niveaux :

- la surveillance de la frontière ;
- l'encadrement des populations frontalières ;
- l'information du Gouvernement ;
- et la coopération transfrontalière.

Pour ce faire, le Gouvernement de la République du Congo a renforcé les attributions du préfet de département, représentant de l'Etat en matière de frontières, attributions qu'il ne détenait pas par le passé.

Ainsi, le préfet participe aux activités de délimitation, de réaffirmation et de démarcation des frontières, ainsi que de coopération transfrontalière qui ont lieu dans son département. Il veille au maintien des bornes, à la position des

ouvrages construits dans les zones frontalières de son département, aux permis d'exploration et d'exploitation des ressources minières ou forestières et à la position de nouveaux villages créés dans les zones frontalières. Il promeut et encourage les échanges entre les autorités civiles et de la force publique de son département avec celles des localités frontalières voisines. Il veille à la sécurité à la frontière commune et au développement des échanges transfrontaliers.

Dans ses rapports trimestriels, adressés au Gouvernement, le préfet, représentant de l'Etat dans le département, est dorénavant appelé à renseigner le Gouvernement sur :

- la nature de la frontière : terrestre, liquide (fluviale, lacustre et ou maritime) et sa longueur dans la zone frontalière concernée ;
- le texte de délimitation applicable ;
- l'accessibilité ;
- l'état des bornes et leurs lieux d'implantation ;
- les mouvements des embouchures des cours d'eau frontaliers (leur stabilité ou non, par rapport au changement climatique) ;
- la position des ouvrages construits le long de la frontière, etc.

Telle est l'expérience de la République du Congo en matière de gestion des frontières par le Préfet, représentant de l'Etat dans le département, que nous avons bien voulu partager avec les autres préfets des pays francophones, membres de l'APREF.

Par M. Jacques ESSISSONGO, Préfet, Inspecteur général de l'administration du territoire au Ministère de l'intérieur et de la décentralisation, et Secrétaire permanent de la commission nationale des frontières.



Nous contacter

Adresse postale : Salon des Préfets – Place Beauvau, 75008 Paris

Adresse électronique : sec-gen@apref.fr

Site internet et réseaux sociaux

Site Internet : www.apref.fr

Facebook : https://www.facebook.com/AssoAPREF/?locale=fr_FR

LinkedIn : <https://fr.linkedin.com/company/association-des-prefets-et-des-representants-de-l-etat-de-la-francophonie-apref->

X : <https://x.com/APREF2>